

Fiche-action 2 : Faire de la vie sociale et culturelle un réel facteur d'attractivité



Description générale et logique d'intervention

Cette fiche-action a pour vocation de créer du lien social et de valoriser le territoire en contribuant à une image positive et dynamique au moyen d'activités culturelles, sportives et de loisirs.

Au titre du programme LEADER 23-27, le soutien est recherché pour conforter une offre territoriale respectueuse de l'environnement, en matière de pratiques, activités et équipements indispensables pour accueillir et assurer ces activités dans de bonnes conditions.

Type et description des actions

Action A : Développer les pratiques artistiques et culturelles, les activités sportives et de loisirs, les manifestations sportives et culturelles

Action B : Développer l'offre de services culturels, sportifs et de loisirs, en construisant, rénovant, réhabilitant, aménageant et équipant des équipements.

Coûts admissibles

Toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont éligibles, hormis les dépenses suivantes : crédit-bail, TVA, montage en VEFA, baux emphytéotiques, bénévolat, travaux en régie, auto-construction, matériel d'occasion, contributions en nature, acquisition seule de terrains et bâtiments non suivie de travaux et charges de fonctionnement liées à l'exploitation de bâtiment

Bénéficiaires et conditions d'admissibilité

	Action A	Action B
Bénéficiaires	Collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, associations de droit public et de droit privé, groupements d'intérêt public, structures coopératives, micro et petites entreprises, PME, grandes entreprises, groupements d'entreprises, syndicats mixtes, sociétés d'économie mixte	
Conditions d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none">• Etre lauréat d'un appel à projets émis par un comité de sélection issus du GAL (Groupe d'Action Locale)	Aucune

Modalités d'intervention financière

- Taux minimal d'autofinancement : 20%
- Plancher de dépenses éligibles : 10 000 €
- Plafond de subvention LEADER :
 - Opération de fonctionnement : 50 000 €
 - Opération d'investissement : 200 000 €
- Cofinancement :
 - Contrepartie régionale automatique
 - Autorisé uniquement pour les projets supérieurs à 200 000 € HT



Contact :

Francky Sabot, chargé de mission "Politiques contractuelles et ingénierie financière" :
fsabot@maconnais-sud-bourgogne.fr / 06 43 98 22 44

Cyrielle Dupont-Sogno, gestionnaire LEADER :
leader@maconnais-sud-bourgogne.fr / 06 79 11 07 60